LORIENT AGGLOMÉRATION

Pôle Ingénierie et Gestion Techniques

Direction Gestion et Valorisation des Déchets

RAPPORT ANNUEL 2015

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Mai 2016

Contenu

SYNTHESE 3

1- Présentation générale 4
1.1 Le territoire et la compétence 4
1.2 Les modalités d'exploitation du service 5
1.2.1 La collecte 5
1.2.2 Le traitement 6

2- Evènements marquants de l'année 6
2.1 La progressive harmonisation des schémas de collecte sur l'ex Communauté de Communes de la région de Plouay du Scorff au Blavet 6
2.2 L'extension des consignes de tri des emballages plastiques et la modernisation du centre de tri 7
2.3 Evolution des tonnages et de la composition des déchets 8
2.4 L'ouverture de la recyclerie 10
2.5 L'extension de l'installation de stockage des déchets non dangereux : Kermat 3 11
2.6 L'adoption d'un règlement de collecte 12

I-INDICATEURS TECHNIQUES 13

1- Indicateurs de collecte 14
1.1 Les collectes de proximité 14
1.1.1 Les collectes en porte à porte 14
1.1.2 Les collectes en apport volontaire 16
1.1.3 Les collectes spécifiques 17
1.2 Déchèteries 19
1.2.1 Localisation 19
1.2.2 Déchets admis en déchèterie 20
1.2.3 Tonnages réceptionnés 21
1.3 Le regroupement et le transfert de déchets 22
1.3.1 Le transfert des déchets de l'ile de Groix vers le continent 22
1.3.2 Le transfert des emballages de l'ex CC de Plouay 23
1.3.3 Le regroupement du verre avant transfert 23
1.3.4 Le regroupement des cartons avant transfert 23

2- Indicateurs de traitement 24
2.1 Les filières de traitement 24
2.1.1 Le tri et le traitement des emballages et du papier 24
2.1.2 Les filières de traitement de Lorient Agglomération 25
2.1.3 Les filières externes de traitement 25
2.1.4 Les filières prises en charge par les éco-organismes 26
2.2 Les installations de pré-traitement et de traitement de Lorient Agglomération 26
2.2.1 Le centre de tri des emballages 26
2.2.2 L'unité de traitement biologique 27
2.2.3 La plateforme de compostage de Groix 28
2.2.4 L'installation de stockage des déchets inertes de Groix 28
2.2.5 L'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat 28

II- LES INDICATEURS DE LA PREVENTION ET DE LA REDUCTION DES DECHETS 30

1- Lorient Agglomération Territoire zéro déchet zéro gaspillage 31

2- Les actions 2015 31

2.1 Promotion du compostage et du jardinage au naturel 31

2.1.1 Charte Jardiner au Naturel, ça coule de source 32

2.1.2 Sensibilisation au compostage 32

2.1.3 Compostage collectif 32

2.1.4 Broyage et paillage 32

2.1.5 Animations jardin 33

2.1.6 Sensibilisation des scolaires 33

2.2 Eco-consommation 33

2.2.1 Les couches lavables 33

2.2.2 STOP PUB 34

2.3 Zoom sur la semaine européenne de réduction des déchets 34

2.4 Amélioration des performances de tri 35

2.4.1 Sensibilisation au tri 35

2.4.2 Expérimentation autour d'un bac à cuve réductrice pour les biodéchets 35

2.4.3 Campagne de sensibilisation au tri et à la prévention pour les touristes accueillis sur la frange côtière de l'agglomération. 36

3- Les perspectives pour 2016 36

III- INDICATEURS FINANCIERS 38

1- Budget du service 39

1.1 Section fonctionnement 39

1.1.1 Dépenses de fonctionnement 39

1.1.2 Recettes de fonctionnement 40

1.1.3 La contribution du budget général 43

1.2 Section investissement 44

1.2.1 Dépenses d'investissement 44

1.2.2 Recettes d'investissement 44

2- Principales prestations confiées à des entreprises sous contrats 45

Synthèse

1- Présentation générale

1.1 Le territoire et la compétence

Lorient Agglomération exerce la compétence prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur ses communes membres.

Lorient Agglomération compte 25 communes membres, et près de 207 000 habitants (population légale 2013).

Communes	population légale 2013
Brandérion	1 458
Bubry	2 413
Calan	1 116
Caudan	6 938
Cléguer	3 383
Gâvres	721
Gestel	2 784
Groix	2 312
Guidel	11 157
Hennebont	16 155
Inguiniel	2 134
Inzinzac-Lochrist	6 503
Lanester	22 421
Languidic	7 765
Lanvaudan	795
Larmor-Plage	8 583
Locmiquélic	4 232
Lorient	59 701
Plœmeur	18 826
Plouay	5 522
Pont-Scorff	3 588
Port-Louis	2 741
Quéven	8 898
Quistinic	1 461
Riantec	5 375
Total	**206 982**

1.2 Les modalités d'exploitation du service

1.2.1 La collecte

Deux systèmes coexistent aujourd'hui sur le territoire de Lorient Agglomération : une partie de la collecte est assurée en régie, l'autre en prestation.

- **Une régie communautaire**

Les collectes de proximité :

- **La collecte des biodéchets, emballages, et déchets ménagers et assimilés en porte à porte** pour les communes de Caudan, Gâvres, Groix, Guidel, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Locmiquélic, Ploemeur, Port-Louis, Quéven et Riantec, soit 114 000 habitants (55% de la population totale)
- **La collecte du verre et du papier** sur tout le territoire, sauf Lorient
- **La collecte du papier des administrations** sur les communes de Caudan, Guidel, Hennebont, Lanester, Larmor Plage, Lorient, Ploemeur et Queven
- **La collecte des cartons des entreprises** dans les zones d'activité en bordure de la N165
- **La collecte des encombrants sur Lanester et Gâvres**

Les collectes en déchèterie :

- **Le gardiennage, le petit entretien, le nettoyage, les mouvements des bennes de cartons et de tout venant de 12 déchèteries** est assuré par le personnel communautaire (déchèteries de Caudan, Cléguer, Guidel, Hennebont, Languidic, Lorient Nord et Lorient Sud, Ploemeur, Quéven, Riantec, y compris Plouay et Bubry à partir de 2015),
- **Le gardiennage, le petit entretien, le nettoyage, le compactage et le mouvement des bennes sur la déchèterie de Groix.**

- **Les marchés de prestation de service**

Les collectes de proximité :

Deux sociétés réalisent des collectes sur Lorient Agglomération :

- ✓ COVED assure :
  - **La collecte des emballages et des déchets ménagers et assimilés en porte à porte sur les communes de** Bubry, Calan, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, et Quistinic,
  - **La collecte des cartons des professionnels sur les communes de** Bubry, Calan, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, et Quistinic jusqu'au 1er Juin 2015, **puis la collecte des biodéchets des gros producteurs.**
- ✓ Les prestations suivantes sont assurées par la société LORIS SERVICES :
  - **La collecte des biodéchets, emballages, et déchets ménagers et assimilés en porte à porte** pour les communes de Brandérion, Cléguer, Gestel, Larmor-Plage, Lorient, et Pont-Scorff,
  - **La collecte du verre et du papier sur Lorient**
  - **La collecte des cartons du centre-ville de Lorient**
  - **La collecte des encombrants sur Lorient et Larmor Plage**

Les collectes en déchèteries

La société COVED est en contrat sur l'ensemble des déchèteries du continent à des degrés divers :

- Les déchèteries de Plouay et de Bubry sont exploitées par la société COVED (haut de quai et bas de quai)
- Sur le reste des déchèteries (hors Groix), COVED met à disposition de Lorient Agglomération des bennes et bacs pour la réception des déchets, réalise régulièrement le compactage de certains caissons de déchèteries, et leur évacuation vers des sites de traitements dédiés.

1.2.2 Le traitement

Lorient Agglomération est propriétaire des installations de traitement listées ci-dessous gérées en régie ou par des prestataires :

- **Les installations gérées en régie**

- La plateforme de compostage de Groix
- Le centre de stockage des gravats de Groix
- L'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat à Inzinzac Lochrist

- **Les installations de Lorient Agglomération exploitées par un prestataire :**

Le site d'ADAOZ sur la commune de Caudan est exploité par 2 exploitants :

- L'Unité de Traitement Biologique, exploitée par GEVAL
- Le Centre de tri, exploité par Ecotri
- Le quai de transfert du verre, exploité par GEVAL
- Le bâtiment de transfert des encombrants, exploité par GEVAL

Sur la commune de Plouay, se trouve :

- Un silo de stockage du verre, prestation de chargement par Jaffredo
- Une plate-forme de stockage des déchets verts, exploité par ECOSYS

2- Evènements marquants de l'année

2.1 La progressive harmonisation des schémas de collecte sur l'ex Communauté de Communes de la région de Plouay du Scorff au Blavet

Les deux EPCI ont fusionné au 1er Janvier 2014. Les schémas de collecte sont différents sur les deux collectivités (flux collectés, contenants, fréquence de collecte, …).

L'objectif à moyen terme (2015-2016) est d'harmoniser les consignes de tri et de conteneuriser les collectes.

Cette harmonisation a commencé par la collecte des professionnels :

- Mise en place d'une collecte de biodéchets (au lieu d'une collecte hebdomadaire de cartons)
- Collecte des emballages et des biodéchets en bac normalisé

Ces changements ont démarré le 1er Juin 2015.

Il a été identifié par la Direction Gestion et Valorisation des Déchets 71 producteurs pouvant bénéficier d'une collecte de biodéchets . Ces producteurs sont des boulangeries, des restaurants, des supermarchés, des cantines, des écoles, ….

En moyenne, 1,7 tonnes de biodéchets sont ainsi collectées toutes les semaines.

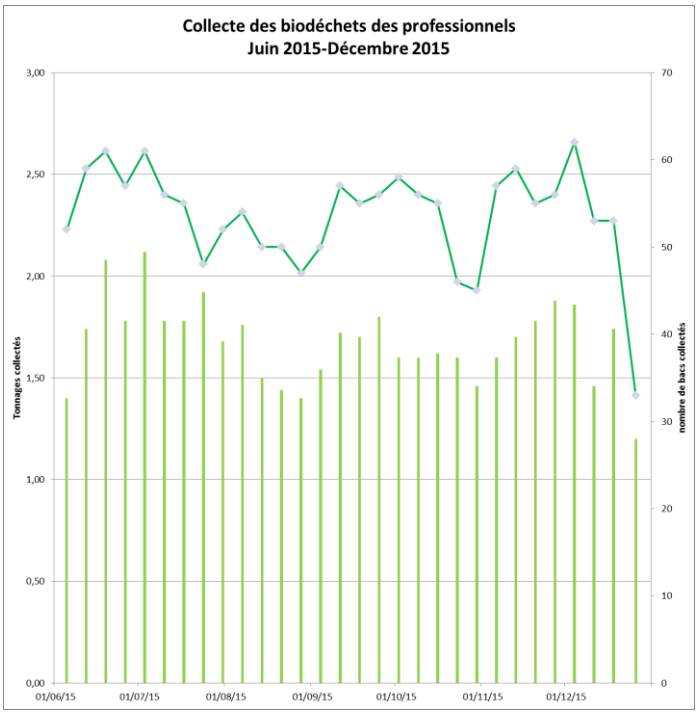

C

En Mars 2016, la collecte sélective des biodéchets et la conteneurisation des emballages sera mise en place pour les habitants du Bourg de Plouay, avant un déploiement sur tout le territoire de l'ex CC de Plouay.

2.2 L'extension des consignes de tri des emballages plastiques et la modernisation du centre de tri

Pour aller plus loin dans la valorisation matière des déchets, Lorient Agglomération a répondu aux différents appels à projets lancé par Eco-Emballages et a été retenu pour :

- l'extension des consignes de tri des emballages à 100% de la population du territoire,
- la modernisation du centre de tri et de ses équipements.

Auparavant, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune aux côtés des emballages en métal, des briques alimentaires et des cartonnettes. Cette extension concerne tous les emballages plastiques, même « souples » : pots et barquettes en plastique, films, blisters et sacs plastiques, etc.

Lorient Agglomération expérimentait le dispositif depuis 2012 sur trois communes (Caudan, Inzinzac Lochrist et Lorient). Ces nouvelles consignes seront déployées sur l'ensemble de l'agglomération à compter de Mars 2016.

En parallèle, dès 2015, Lorient Agglomération s'est lancé dans un programme de modernisation des équipements du centre de tri afin d'accueillir davantage de tonnages et de réaliser un tri supplémentaire de ces nouveaux emballages plastiques.

Le process du centre de tri a ainsi été modernisé, automatisé en partie par l'ajout de 3 machines de tri optique, une nouvelle ligne de tri a été installée, et les conditions de travail des valoristes ont été améliorées.

2.3 Evolution des tonnages et de la composition des déchets

122 280 tonnes de déchets ont été collectées sur Lorient Agglomération en 2015 (collectes de proximité et apports en déchèteries).

Le tableau présenté ci-dessous reprend l'ensemble des tonnages collectés en 2014 et 2015.

TONNAGES LORIENT AGGLOMÉRATION	TOTAL	TOTAL	Evolution en %	*ratio par habitant*
	2014	2015	2014-2015	*2015*
D.M.R. (déchets ménagers résiduels) :	**38 821**	**38 207**	**-1,6%**	*185*
Principales collectes sélectives :	**29 909**	**29 999**	**0,3%**	*145*
Verre	9 133	9 011	**-1,4%**	*43,5*
Biodéchets	8 008	8 082	**0,9%**	*39,0*
Emballages	8 247	8 448	**2,4%**	*40,8*
Papier	4 521	4 458	**-1,4%**	*21,5*
Principaux flux déposés en déchèteries :	**55 275**	**54 074**	**-2,2%**	*261*
Déchets végétaux	19 532	19 321	**-1,1%**	*93*
Gravats	15 541	15 581	**0,3%**	*75*
Encombrants	8 908	7 139	**-24,8%**	*34*
Bois	5 549	5 151	**-7,7%**	*25*
Ferraille	2 545	2 651	**4,0%**	*13*
Carton	1 235	1 239	**0,3%**	*6,0*
D3E	1 162	1 480	**21,5%**	*7,2*
Mobiliers usagés	453	947	**52,2%**	*4,6*
Déchets dangereux	350	377	**7,2%**	*1,8*
Recyclerie		188		*0,9*
TONNAGES TOTAL	**124 005**	**122 280**	**-1,4%**	*591*

D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques
DMS : déchets ménagers spéciaux, appelés aussi « DDS » déchets diffus spécifiques

- Les tonnages de déchets ménagers résiduels continuent de diminuer,
- Les tonnages de verre, papier et cartons sont en diminution également,
- Les tonnages d'emballages collectés continuent à augmenter (extension des consignes de tri sur les plastiques),
- Les tonnages entrants en déchèterie sont en diminution,
- Une montée en puissance des nouvelles filières présentes sur les déchèteries (Mobilier, Déchets Electriques et Electroniques, DMS, point recyclerie)

En moyenne, un habitant de Lorient Agglomération produit 591 kilos de déchets en 2015.

Pour comparaison, au niveau national, cette moyenne est de 570 kg en 2013 (source Ademe, y compris déblais et gravats). Cette différence s'explique par une spécificté régionale et une quantité plus importante de végétaux collectés en Bretagne.

Les trois principaux déchets produits par un habitant du territoire sont :

- ✓ des déchets ménagers résiduels avec 185 kg/an/hab., pour 190 kg en Morbihan en 2014 (source Conseil Départemental), 220 kg en Bretagne en 2014 (source ORDB) et 276 kg en France en 2013 (source Ademe)

- ✓ des déchets végétaux avec 93 kg/an/hab., pour 126 kg en Morbihan en 2014 (source Conseil Départemental), 172 kg en Bretagne en 2014 (source ORDB) et 60 kg en France en 2013 (source Ademe),

- ✓ des gravats avec 75 kg/an/hab., pour 70 kg en Morbihan en 2014 (source Conseil Départemental)

.

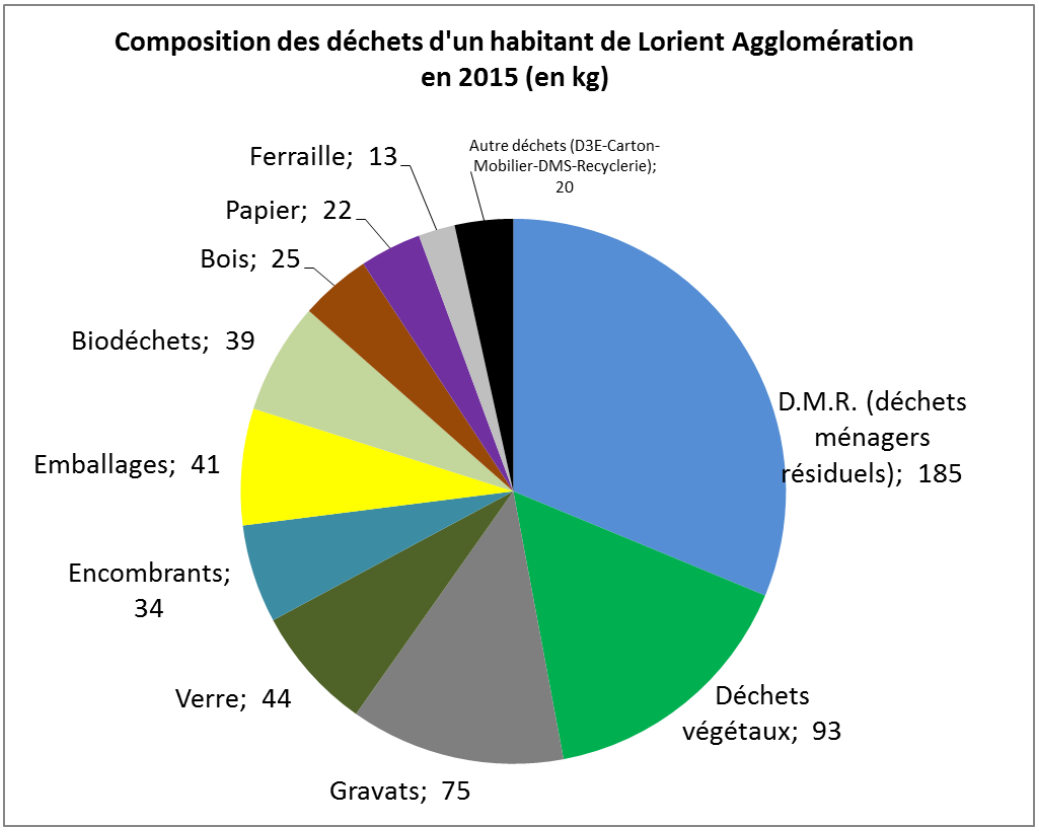

2.4 L'ouverture de la recyclerie

Le 6 Mai 2015, la recyclerie dénommée Comptoir du réemploi a ouvert.

Fanch Galivel

Fanch Galivel

L'initiative repose sur la création d'un dispositif complet comprenant :

- la mise en place de conteneurs maritimes comme points de dépôt des objets réutilisables dans les déchèteries du territoire (sauf sur l'île de Groix pour laquelle un dispositif est spécifique)
- l'acheminement régulier de ces objets vers la recyclerie
- l'aménagement d'un bâtiment de 1000 m² baptisé le *Comptoir du réemploi* situé à Caudan, dans la zone industrielle de Lann Sevelin dont les travaux ont été assurés par neuf entreprises locales.
  Il comprend une zone de travail de 650 m² dédiée au stockage et cinq ateliers de contrôle et remise en état des objets récupérés, et aussi d'un espace de vente de 350 m² La boutique est ouverte 6 jours sur 7, du lundi au samedi

Fanch Galivel

Fanch Galivel

2.5 L'extension de l'installation de stockage des déchets non dangereux : Kermat 3

L'« ISDnd » ou installation de stockage des déchets non dangereux est une installation classée pour la protection de l'environnement au titre du code de l'environnement.

Après l'obtention des autorisations préfectorales en 2014, les travaux d'extension de l'ISDnd de Kermat se sont déroulés sur l'année 2015. Une première tranche de travaux avec la création de 3 alvéoles de stockage a été réalisée pendant l'été, en parallèle des fouilles archéologiques préventives.

Les mesures environnementales compensatoires ont également été engagées :

- déplacement des espèces protégées par une équipe d'écologues
- création d'une mare et d'habitats pour les amphibiens
- plan de gestion des reboisements et des espèces protégées pour application sur 30 ans.

A l'issue de ces travaux et après vérification par les services de l'Etat, les premiers déchets ont été déposés le 1er mars 2016.

2.6 Lorient Agglomération, Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Un appel à projet a été lancé par Ségolène Royal en 2014. L'objectif est de réduire toujours davantage la production de déchets et de favoriser leur valorisation maximale, en tendant vers le « Zéro Déchet ».

Lorient Agglomération a été retenue pour son dossier dans lequel se retrouve 7 grands axes, qui se déclinent eux-mêmes en plusieurs actions. Les 7 grands axes de travail sont :

- La prévention des déchets, représentant plus de 50% des actions recensées dans le dossier de candidature
- Favoriser le réemploi et la réparation des biens de consommation, avec la création d'une recyclerie en 2015
- La mise en œuvre d'une fiscalité incitative
- L'amélioration des performances de tri
- L'optimisation des collectes en porte à porte
- Développer de nouvelles filières de valorisation
- Autres actions d'information et de communication, telle la diffusion des coûts de gestion

Une chargée de mission a été recruté pour trois ans, afin d'aider au déploiement des actions de prévention.

2.6 L'adoption d'un règlement de collecte

Le règlement de collecte permet de définir le fonctionnement du service public de gestion des déchets :

- les consignes de tri,
- les déchets acceptés ou non à la collecte,
- les modalités de collecte,
- le fonctionnement des déchèteries,
- Le financement du service

Les obligations à respecter pour la création de tout nouveau quartier ou logement collectif, etc.

Ce règlement a été voté par le conseil communautaire le 15 décembre 2015 et concerne les usagers, les professionnels, mais aussi les administrations et les établissements publics.

2.7. Aménagement des horaires d'ouverture des déchèteries

Afin d'optimiser le fonctionnement des déchèteries et de mieux s'adapter aux besoins des usagers, les horaires d'ouverture des déchèteries ont été revus sur la base d'une étude de fréquentation réalisée en 2012.

Désormais, hiver comme été, 10 des 13 déchèteries de Lorient Agglomération sont ouvertes de 10h à 12h30 et de 14h à 18h (harmonisation des horaires dans l'année). Compte tenu de leurs fréquentations, les sites ne sont pas ouverts tous les jours de la semaine mais le service rendu reste qualitatif puisqu'il y a toujours plusieurs sites ouverts en même temps sur le territoire. De plus, une ouverture des déchèteries de Caudan (est du territoire), Ploemeur (ouest) et Lorient Keryado (centre) est prévue le dimanche matin du 1er Avril au 31 octobre pour répondre à la demande des usagers sur ces sites pendant la période « printemps/été/automne ».

I-Indicateurs techniques

1- Indicateurs de collecte

1.1 Les collectes de proximité

1.1.1 Les collectes en porte à porte

DECHETS CONCERNES

- **Les déchets ménagers résiduels (DMR) :** Débris de vaisselle, balayures, déchets hygiéniques non biodégradables, autres déchets synthétiques non recyclables.
- **Les emballages ménagers :** Cartons, cartonnettes, emballages acier/alu, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, ainsi que les pots, barquettes, les films et sacs plastiques
- **Les biodéchets : déchets biodégradables de cuisines et de tables,** restes de repas, épluchures, pelures, marc de café et filtres, essuie-mains, serviettes et nappes en papiers…

Pour les communes de Lorient, Caudan et Inzinzac, une expérimentation a été menée en 2012 et 2013 sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques. Ainsi films, sacs plastiques, pots et barquettes peuvent rejoindre les autres emballages ménagers. Cette expérimentation a été généralisée en 2016 sur l'ensemble du territoire de Lorient agglomération

CONTENANTS

Le choix retenu par Lorient Agglomération est une collecte individualisée en bacs.

Le choix d'individualiser la dotation par adresse permet :

- de responsabiliser chaque producteur à sa propre gestion de ses déchets,
- d'avoir une qualité de tri meilleure qu'avec des conteneurs de regroupement,
- de pouvoir suivre et contrôler de façon plus précise les points difficiles et les outils de sensibilisation et de communication à mettre en œuvre.

Seules les adresses ne pouvant réellement stocker des bacs sont dotées en sacs jaunes et noirs.

FREQUENCE DE COLLECTE

Les fréquences sont les suivantes :

- **Biodéchets (pas de collecte sur l'ancienne Communauté de Communes de Plouay, hors métiers de bouche à compter du 1er Juin 2015)**
  - ➔ 1 fois par semaine

    Exceptions : 2 fois par semaine pour certains professionnels (métiers de bouche : restaurants, restaurations collectives, cantines, …)
- **Emballages :**
  - ➔ 1 fois par semaine pour les communes de Bubry, Calan, Hennebont, Inguiniel, Lanester, Lanvaudan, Larmor Plage, Lorient, Ploemeur, Plouay, Quistinic
  - ➔ 1 fois tous les 15 jours pour les autres communes

    Exceptions :

- 1 fois par semaine pour certains grands ensembles des communes collectées tous les 15 jours,
- 1 fois par semaine pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale, et collectés normalement tous les 15 jours

- **Déchets ménagers résiduels :**
  - ➔ 2 fois par semaine sur le centre-ville de Lorient, les zones d'activité de Lorient, ainsi que sur les grands ensembles de Lorient
  - ➔ 1 fois par semaine partout ailleurs

  Exceptions :

  - 2 à 3 fois par semaine pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale, et pour les équipements touristiques pendant la saison (campings, résidences de vacances, …)
  - 2 fois par semaine pour certains collectifs

Cohonner Hervé

TONNAGES

Sur 3 ans, les tonnages collectés en porte à porte sont les suivants :

	2013	2014	2015	Evolution 2104-2015	
				en %	en tonnes
biodéchets	7 758	8 008	8 082	+0,92%	74
emballages	7 964	8 247	8 448	+2,44%	201
déchets ménagers résiduels	38 897	38 821	38 207	-1,58%	-614
TOTAL	**54 619**	**55 076**	**54 737**	**-0,62%**	**-339**

Par rapport à l'an passé, les tonnages collectés en porte à porte sont globalement stables. Il est cependant à noter une diminution des tonnages de déchets ménagers résiduels, au profit des collectes sélectives. Ceci s'observe depuis plusieurs années (cf graphique ci-dessous)

Les DMR représentent encore 70% des déchets collectés en porte à porte.

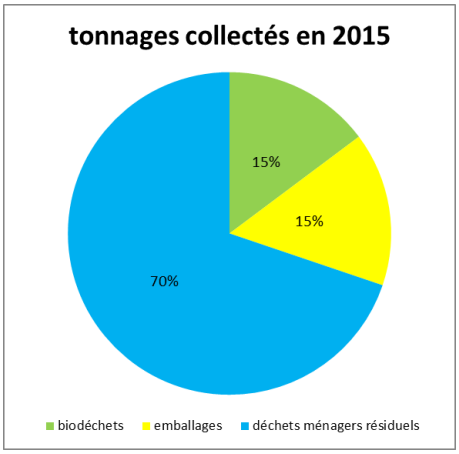

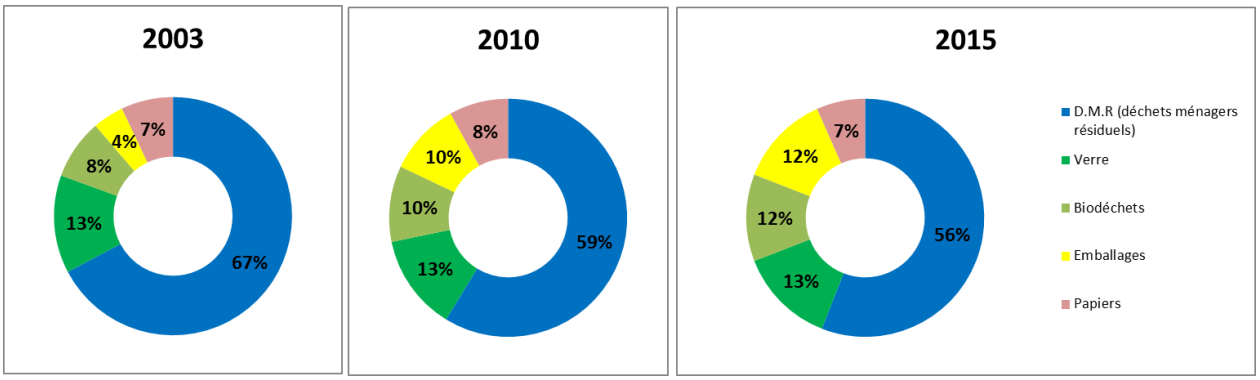

Ces 3 diagrammes montrent la progression des collectes sélectives en porte à porte depuis 2003 :

- La progression des emballages qui va se poursuivre avec l'extension des consignes de tri
- Les biodéchets qui pourrait encore nettement progressés vu la part restante dans les déchets ménagers résiduels.

1.1.2 Les collectes en apport volontaire

TYPE DE DECHETS

- **Le verre :** Bouteilles, bocaux et pots en verre
- **Le papier :** Journaux, papiers et cahiers, magazines, prospectus, enveloppes, …

CONTENANTS

Au total, près de 1 100 colonnes d'apport volontaire de 3 et 4 m3 sont implantées sur le territoire de l'agglomération

En 2015, l'ensemble de la signalétique de ces colonnes a été reprise afin d'améliorer la lisibilité des consignes de tri du verre et du papier. Tous les papiers se recyclent !

Lorient Agglomération

Lorient Agglomération

TONNAGES

En 2015, 9 011 tonnes de verre et 4 458 tonnes de papier ont été collectées sur l'ensemble du territoire.

Ces tonnages sont en baisse par rapport à l'an passé :

- -1,4 % pour le papier,
- -1,4 % pour le verre.

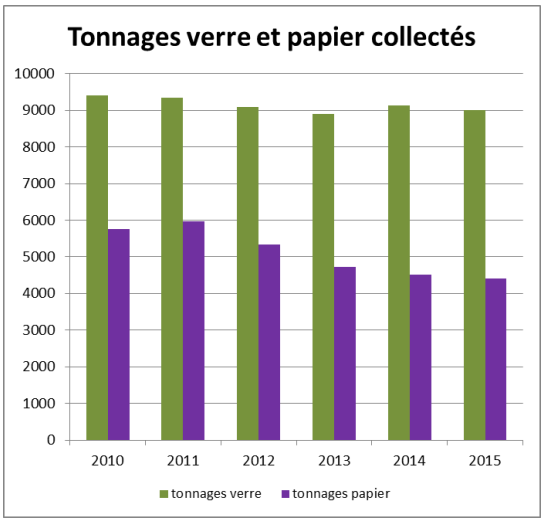

1.1.3 Les collectes spécifiques

LES COLLECTES DE PAPIER DE BUREAU

Les administrations du territoire et les écoles peuvent bénéficier d'un service de collecte en porte à porte du papier de bureau. Cette collecte est conteneurisée.

Année	Tonnages collectés
2010	124
2011	125
2012	126
2013	88
2014	115
2015	108

LES COLLECTES D'ENCOMBRANTS

Les encombrants sont collectés sur appel des usagers. Les encombrants sont déposés la veille de la collecte en bordure de la voirie (1m3 maximum par adresse).

Les communes de Lorient et de Larmor-Plage sont collectées en prestation (société LORIS). Lanester et Gâvres sont collectés en régie.

Les tonnages collectés en 2015 sont les suivants :

Type d'encombrant	tonnages collectés
encombrants	538
ferraille	91
D3E	81
TOTAL	**710**

LES COLLECTES DE DECHETS VERTS

Depuis Novembre 2013 sur Gâvres, en raison de l'arrêt de la collecte des déchets verts au porte à porte, les végétaux sont collectés en caisson, mis en place une fois par semaine par Lorient Agglomération. Ces déchets verts transitent ensuite par la déchèterie de Riantec, ou sont envoyés directement sur le site de VEOLIA à Pont Scorff pour être compostés.

LES COLLECTES DE CARTON

Trois modes de collecte co-existent :

- Collecte en conteneur ou au sol des commerces du centre-ville de Lorient,
- Collecte au sol pour les commerçants de l'ancienne CC de la Région de Plouay (jusqu'à fin Mai 2015),
- Collecte conteneurisée dans les entreprises situées en bordure de la N165 (principalement Lanester, Caudan et Queven),

En 2015, 378 tonnes de cartons ont été collectés sur Lorient Agglomération (379 en 2014).

LES COLLECTES DE SIGNAUX PYROTECHNIQUES

Obligatoires à bord des embarcations, les fusées de détresse des plaisanciers ont une durée de vie de 3 ans. Au-delà, elles sont inutilisables voire dangereuses. Ces fusées étant classifiées comme des explosifs, les capitaineries et les déchèteries ne peuvent pas les réceptionner pour des raisons de sécurité et de conformité relatives à la manutention et au stockage de ces déchets.

Face à ce problème et pour aider les plaisanciers à s'inscrire dans une démarche sécuritaire et respectueuse de l'environnement, Lorient Agglomération a décidé en 2012 d'innover et de mener deux collectes exceptionnelles sur le terre-plein Papin de la Base des Sous-Marins en collaboration avec la SELLOR. Lorient Agglomération a fait le choix de reconduire cette collecte chaque année.

La collecte est organisée sur une journée avec un accès au terre-plein Papin dédié à la réception des fusées par le personnel de la SELLOR formé à cet effet. Le stockage temporaire des fusées transportables et intransportables est fait dans le bâtiment K3, ancien bunker de la seconde guerre mondiale. La prise en

charge et le traitement des engins pyrotechniques transportables ont été confiés à la société TRIADIS services.

Ce sont ainsi 1 901 engins qui ont été collectés en Mai 2015 à la Base des Sous-Marins (cf tableau ci-dessous) puis traités spécifiquement en fonction de leur nature.

Type d'engins pyrotechniques	Nombre collecté en 2015
Feux à main	1 239
Fusées « parachute »	515
Fumigènes	147
TOTAL	**1 901**

En 2016, une REP devrait être mise en place pour la reprise des fusées de détresse au niveau des vendeurs. La collecte ainsi mise en place depuis 2012 par Lorient Agglomération devrait donc ne plus avoir lieu .

1.2 Déchèteries

Les déchèteries permettent aux habitants de Lorient Agglomération de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte.

1.2.1 Localisation

Le territoire de Lorient Agglomération compte 13 équipements répartis comme suit :

Commune	Adresse
Bubry	Lann Vihan
Caudan	265 Rue Jacques Ange Gabriel - ZI de Lann Sévelin
Cléguer	Route de Caudan
Groix	Kerbus
Guidel	La Grande Saudraye - Route de Traoudec
Hennebont	Avenue Commandant Georges Hillion - Kerpotence
Languidic	ZA de Lanveur - Route de Kerlavarec
Lorient Nord	ZA de la Cardonnière
Lorient Sud	Port de pêche - Rue E. Marcesche
Ploemeur	Route de Larmor – ZA de Kerdroual
Plouay	ZI de Restavy
Queven	Route de Gestel
Riantec	ZA de Villemarion

Stéphane Cuisset

Cuisset Stéphane

Les horaires et jours d'ouverture des déchèteries ont changé au 1er Novembre 2015. Les changements les plus notables sont :

- la fermeture de toutes les déchèteries le Dimanche en basse saison (1er Novembre au 31 Mars)

- la fermeture à l'année des déchèteries à 18h .

1.2.2 Déchets admis en déchèterie

Les déchets collectés en porte à porte ne sont pas acceptés en déchèterie (biodéchets, emballages et déchets ménagers résiduels).

Certaines déchèteries proposent un tri supplémentaire en 2015 :

- Mise en place de 2 bennes supplémentaires de mobiliers usagés (Eco Mobilier) sur les déchèteries de Caudan et de Riantec,
- Déploiement de points supplémentaires de collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) sur les déchèteries de Cléguer, Guidel et Hennebont,
- Déploiement sur toutes les déchèteries de points de dépôt pour le réemploi pour les objets réutilisables et revendables à la recyclerie, « Le Comptoir du Réemploi ».

Ainsi sont admis :

	déchets verts	gravats	bois	tout venant	ferraille	cartons	textile	papier	verre	déchets		Mobilier
										D3E	autre	
Bubry	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Caudan	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Cléguer	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Groix	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	
Guidel	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Hennebont	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Languidic	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Lorient Nord	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Lorient Sud	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Ploemeur	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Plouay	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Queven	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Riantec	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

1.2.3 Tonnages réceptionnés

En 2015, un peu plus de 54 000 tonnes de déchets ont été collectés sur les treize déchèteries du territoire (soit 1 200 tonnes de moins que l'an passé), soit 44% du tonnage total collecté sur Lorient Agglomération.

Pour mémoire, les gravats et les déchets végétaux de Groix ne sont pas comptabilisés (non pesés, et traités sur place), ainsi que les déchets végétaux de Cléguer.

Les tonnages collectés se décomposent comme suit :

FLUX	tonnage 2014	tonnages 2015
déchets verts	19 532	19 321
Gravats	15 541	15 581
Encombrants	8 908	7 139
Bois	5 549	5 151
Ferraille	2 545	2 651
Cartons	1 235	1 239
D3E	1 162	1 480
Mobilier	453	947
déchets dangereux	350	372
Recyclerie		188
TOTAL	**55 276**	**54 075**

Toutes déchèteries confondues, les apports les plus importants sont les déchets végétaux (36%), les gravats (29%), les encombrants (13%) et le bois (10%).

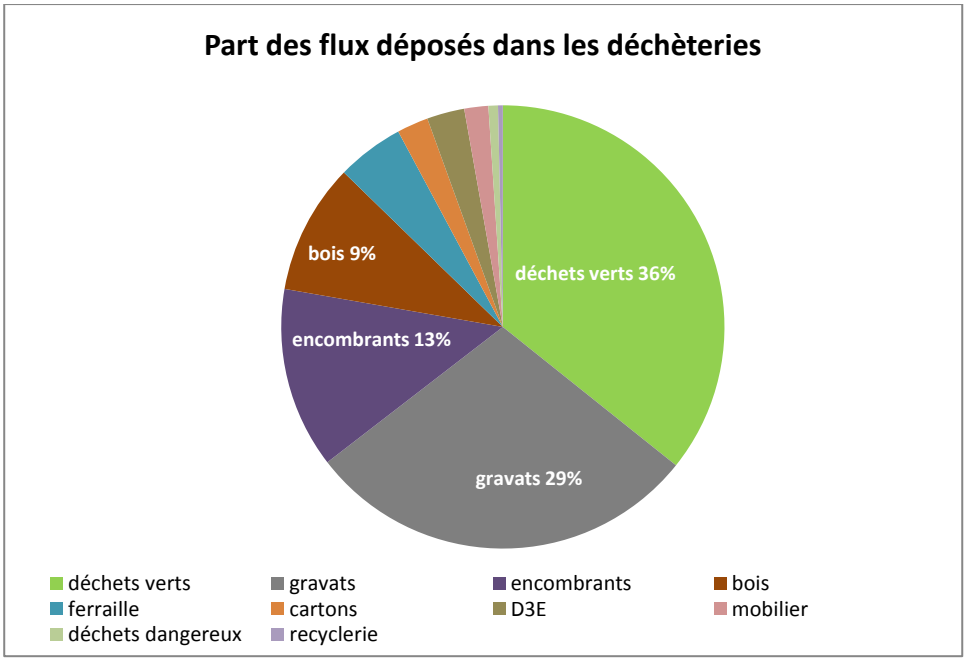

L'année 2015 accuse une forte baisse des tonnages de déchets déposés en encombrants. Ces derniers sont effectivement détournés vers les conteneurs Réemploi ou vers les bennes de mobilier dans les déchèteries équipées.

1.3 Le regroupement et le transfert de déchets

1.3.1 Le transfert des déchets de l'ile de Groix vers le continent

La majorité des déchets collectés sur l'île est rapatriée sur le continent avant de rejoindre des sites de traitement dédiés.

Les biodéchets issus des collectes en porte à porte, ainsi que les déchets verts, et les gravats issus des apports en déchèterie sont traités sur le site de Kerbus.

LES EMBALLAGES ET LES DECHETS MENAGERS

Les déchets ménagers résiduels (DMR) et les emballages collectés séparément, sont acheminés jusqu'à la station de transfert, située sur le site de Kerbus (à côté de la déchèterie).

Cette installation permet de compacter les DMR et les emballages dans des caissons étanches (30m3 pour les emballages, 20m3 pour les DMR).

Ces caissons sont ensuite évacués vers le continent. Ils passent sur les bateaux de la Compagnie Océane entre Port Tudy à Groix, et l'embarcadère de Lorient.

En 2015, 29 caissons d'emballages, et 90 de déchets ménagers résiduels ont été envoyés sur le continent et réceptionnées à ADAOZ.

LES AUTRES DECHETS

Les caissons de déchèterie (hormis les gravats), les caissons de verre et de papier sont évacués sur le continent vers des sites dédiés pour leur traitement. 164 caissons ont été évacués vers le continent par bateau sur l'année 2015.

Les déchets dangereux transitent également par bateau vers le continent, et ce dans des caisses. 66 caisses ont été évacuées en 2015.

1.3.2 Le transfert des emballages de l'ex CC de Plouay

Jusqu'à fin Mars 2015, les emballages de l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Plouay ont été regroupés sur le pôle environnemental de Plouay, dans des bennes de 30m3, avant d'être transférées au centre de tri du SYSEM (**SY**ndicat de traitement des déchets du **S**ud-**E**st **M**orbihan), à Vannes. 13 évacuations ont ainsi eu lieu en début d'année.

A partir de début Avril 2015, les emballages une fois collectés ont rejoint le centre de tri de Lorient Agglomération.

1.3.3 Le regroupement du verre avant transfert

Les collectes de verre sont vidées quotidiennement sur deux points :

- Dans une fosse couverte à ADAOZ (Caudan)
- Dans des silos, au sol, sur le pole environnemental de Plouay

Sur ces deux sites, un prestataire se charge de l'évacuation du verre (chargement des camions pour que ces derniers se rendent chez le repreneur choisi).

En 2014, 7 634 tonnes de verre ont transités par la fosse à verre de Caudan, 1 377 tonnes par le silo à verre de Plouay.

1.3.4 Le regroupement des cartons avant transfert

Les cartons collectés sur les déchèteries (depuis le 1er Avril pour les déchèteries de Plouay et Bubry), ainsi que les cartons collectés dans le centre-ville de Lorient et les zones d'activité sont vidés sur le centre de tri, à ADAOZ.

Ils y sont compactés pour être mis en balle, avant d'être expédié chez un repreneur, à savoir EUROPAC (76).

1 569 tonnes de cartons ont été mis en balles par le centre de tri de Caudan en 2015.

2- Indicateurs de traitement

2.1 Les filières de traitement

Tous les déchets collectés sur le territoire de Lorient Agglomération sont ensuite traités, selon leur nature.

2.1.1 Le tri et le traitement des emballages et du papier

Les emballages, les cartons, et le papier qui font l'objet de collecte de proximité sont envoyés sur deux centres de tri :

- Centre de tri du SYSEM à Theix, pour les emballages de l'ancienne CC de Plouay, et ce jusqu'au 31/03/2015,
- Centre de tri de Lorient Agglomération situé à Caudan, pour les emballages des 19 autres communes du territoire, et pour le papier de toute l'Agglomération.

Ces installations permettent d'assurer le tri des emballages et du papier.

Les emballages, mis en balles, et le papier en vrac partent par semi-remorques vers les repreneurs suivants :

Flux	repreneurs au 31/12/2015
acier	Guyot Environnement
alu	Regeal Affimet
briques alimentaires	SUEZ
bouteilles plastiques	Valorplast
papier	UPM
cartons / cartonnettes	SUEZ

2.1.2 Les filières de traitement de Lorient Agglomération

La moitié des déchets collectés sur le territoire, sont intégralement traités dans des installations appartenant à la collectivité :

- Les déchets ménagers résiduels :
  Les déchets ménagers résiduels sont vidés sur l'unité de traitement biologique de Caudan. Ils y sont traités par stabilisation biologique (avant d'être enfouis sur l'ISDND de Kermat à Inzinzac Lochrist).
- Les biodéchets :
  Les biodéchets du continent sont également vidés sur l'unité de traitement biologique de Caudan. Ils y sont traités par compostage.
  Les biodéchets de Groix sont compostés sur la plate-forme de compostage qui jouxte la déchèterie.
  Les composts obtenus sont ensuite valorisés en agriculture.
- Les déchets verts déposés en déchèterie de Groix :
  Tout comme les biodéchets collectés sur Groix, les déchets verts sont compostés sur la plate-forme de compostage de Groix.
- Les gravats déposés en déchèterie de Groix :
  Les gravats déposés par les groisillons rejoignent l'ISDI de Kerbus.
- Les encombrants et les DAE (Déchets des Acivités Economiques) :
  Ces déchets sont regroupés et triés dans le hall de regroupement et de transfert de Caudan. Les ferrailles et le bois sont mis de côté. Les encombrants restants sont envoyés vers l'ISDND de Kermat à Inzinzac Lochrist.

2.1.3 Les filières externes de traitement

Lorient Agglomération ne traite pas elle-même tous ses déchets.

Voici la liste des repreneurs des déchets concernés :

Flux	Repreneurs au 31/12/2015
Carton	SUEZ
Végétaux	- Plateforme de compostage - GEVAL Pont-Scorff - Plate-forme de compostage – ECOSYS Plouay
Ferrailles	- Plateforme GDE à Lorient et Hennebont (fermé le 30/9/15) - GUYOT ENVIRONNEMENT, Kervignac
Gravats	- ETPO Environnement à Languidic - Ecoterre Charier Déchets Valorisation à Ploemeur
DDS	- Filière partiellement mise en place par l'éco-organisme ECODDS Pour tous les DMS non pris en charge par l'éco-organisme : *Déchèteries du continent* : Plateforme de regroupement TRIADIS Service, Saint Jacques de la Lande *Déchèterie de Groix* : VEOLIA Propreté (Rolland Technologie Environnement)
Bois	- Plateforme GDE à Hennebont (fermé le 30/9/15) - GUYOT ENVIRONNEMENT, Kervignac - VEOLIA, Pont Scorff
Verre	St Gobain Emballages

2.1.4 Les filières prises en charge par les éco-organismes

Un certain nombre d'éco-organismes ont été chargé par le Ministère de l'Ecologie d'assurer la collecte et le traitement de certains types de déchets.

Ces éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics, perçoivent les contributions financières des fabricants nationaux, des importateurs de produits et des distributeurs pour les produits de leurs propres marques. Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés.

Pour plusieurs filières, les déchets collectés par Lorient Agglomération en déchèteries sont entièrement pris en charge par la filière :

Flux	Filières au 31/12/2015
DMS	Filière mise en place par l'éco-organisme ECODDS
Piles et accumulateurs	Filière mise en place par l'éco-organisme COREPILE
D3E	Filière mise en place par l'éco-organisme ECOSYSTEMES
Lampes et Néons	Filière mise en place par l'éco-organisme RECYLUM
Textile	Filière mise en place par l'éco-organisme ECOTLC : Retritex, Pontivy
Mobilier	Filière mise en place par l'éco-organisme ECOMOBILIER

2.2 Les installations de pré-traitement et de traitement de Lorient Agglomération

2.2.1 Le centre de tri des emballages

Le centre de tri accueille les déchets issus des collectes sélectives de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes de Blavet-Bellevue-Océan. L'équipement est exploité par les Ateliers du Pays Fouesnantais (prestation de services – durée du contrat : 6 ans).

En 2015, près de 15 600 tonnes d'emballages, de papier et de cartons sont arrivés sur le centre de tri (apports Lorient Agglomération et CC BBO). Plus de la moitié des tonnages entrants sont des emballages. Le papier représente une part non négligeable des apports (34%).

Flux	tonnes	part
emballages	9 037	58%
papier	4 976	32%
cartons	1 569	10%
TOTAL	**15 582**	**100%**

Le bilan de production du centre de tri de Lorient Agglomération est le suivant pour l'année 2015 :

flux	production réalisée- en tonnes
papier	5 406
cartons	5 143
refus de tri	2 256
plastique	1 732
acier	502
briques alimentaires	265
aluminium	55
TOTAL	**15 359**

Les flux sortants les plus importants sont le papier et le carton. A noter qu'hormis les refus de tri, qui sont enfouis à Kermat, tous les autres flux font l'objet d'une valorisation matière.

2.2.2 L'unité de traitement biologique

L'UTB traite distinctement deux flux de déchets ménagers et assimilés :

1 - **les déchets ménagers résiduels traités par stabilisation biologique avant stockage au centre de Kermat**

Les déchets sont vidés dans une fosse de 1 500 m^3. Ils passent ensuite dans un broyeur lent. Ces déchets sont ensuite stabilisés en tunnels (22 sur l'UTB) pendant 4 semaines, durée pendant laquelle les micro-organismes vont dégrader la matière organique non-triée et encore présente dans les déchets. Cette activité biologique est favorisée par un broyage préalable, une ventilation forcée, une humidification contrôlée, un suivi de la température et de la teneur en oxygène.

Un double déferraillage est effectué, avant et après stabilisation.

En 2015, 38 207 tonnes de déchets ménagers résiduels sont arrivées à l'UTB. Après stabilisation et déferraillage (411 tonnes de ferraille extraites), 24 032 tonnes ont été évacuées vers l'ISDND de Kermat.

La perte de masse est donc de 37% (39% en 2014).

2 - **les biodéchets traités par compostage et valorisés en agriculture**

Les biodéchets sont vidés sur une zone de réception de 200 m^2. Après un passage dans un biopréparateur, avec ajout de structurants, ils rejoignent des tunnels de compostage (8 sur l'UTB). Après une période de fermentation, les déchets sont ensuite déposés en andains sur une plateforme de maturation où ils restent deux semaines, avant de passer sur une chaîne d'affinage.

8 082 tonnes de biodéchets ont été reçues en 2015. Aucun chargement de biodéchets n'a été déclassé et détourné vers les DMR.

3 143 tonnes de structurants ont été ajoutés pour permettre la fabrication du compost.

Au total, 3 502 tonnes de compost ont été produites puis commercialisées. La commercialisation se fait par le prestataire, par l'intermédiaire de la coopérative Triskalia. La commercialisation se fait localement (20 km autour du site d'ADAOZ).

Le refus de criblage s'élève à 617 tonnes. Il s'agit de mélanges de films plastiques et de gros structurants non dégradés. Ce refus est enfoui à l'ISDND de Kermat à Inzinzac Lochrist.

2.2.3 La plateforme de compostage de Groix

Deux composts sont réalisés sur la plate-forme de compostage de Groix :

- Le compostage de biodéchets

  Les biodéchets sont déposés après chaque collecte sur la plateforme et recouverts de structurants constitués des déchets verts de la déchèterie de Groix.

  Après une phase de fermentation en andain, les biodéchets et leur structurant sont broyés, et remis en andains (deux opérations ont lieu en Avril et Octobre). Les andains sont retournés trois fois, afin que le processus de décomposition soit homogène. Le compost obtenu est ensuite tamisé.

- Le compostage de déchets verts

  Les déchets verts sont broyés deux fois par an et déposés en andain. Ces andains sont retournés trois fois dans l'année avant d'être tamisés.

Les deux types de compost obtenus, après analyse, ont été distribués aux particuliers et aux agriculteurs. Aucun tonnage ne peut être donné (pas de pont bascule sur Groix).

2.2.4 L'installation de stockage des déchets inertes de Groix

51 bennes de déchèteries ont été stockés en 2015 sur le site de Kerbus (soit environ 510 m^3 de gravats).

La plateforme contient environ 2 000m^3 de gravats.

2.2.5 L'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat

En 2015, 34 961 tonnes ont été enfouies. Ces tonnages annuels sont en constante diminution :

- ✓ -3% par rapport à l'an passé (36 025 tonnes en 2014),
- ✓ -27% par rapport à 2007 (En 2014, 13 105 tonnes de moins qu'en 2007 ont été enfouies).

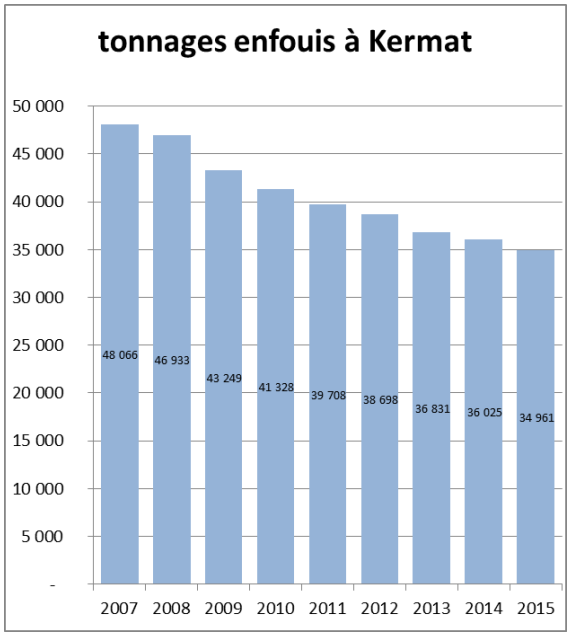

La diminution des tonnages en entrée de Kermat provient :

- De la diminution des tonnages de déchets ménagers résiduels collectés, du fait notamment de la bonne participation des usagers au tri des déchets
- De l'optimisation du procédé de stabilisation sur l'Unité de Traitement Biologique de Caudan qui permet de réduire la fraction matière organique encore présente dans les déchets ménagers résiduels (perte massique de 37% en 2015).

- Du déploiement progressif de la filière ECO MOBILIER et de la mise en place des « points réemploi » sur les déchèteries permettant une diminution des tonnages d'encombrants

Seuls sont acceptés sur Kermat les déchets dits « ultimes » :

- les déchets ménagers résiduels préalablement stabilisés,
- les encombrants (encombrants de déchèterie, encombrants collectés sur les communes de Lorient, Gavres, Larmor Plage et Lanester, DAE, déchets de nettoiement, …)
- les refus de tri des emballages,
- les refus de criblage des biodéchets.

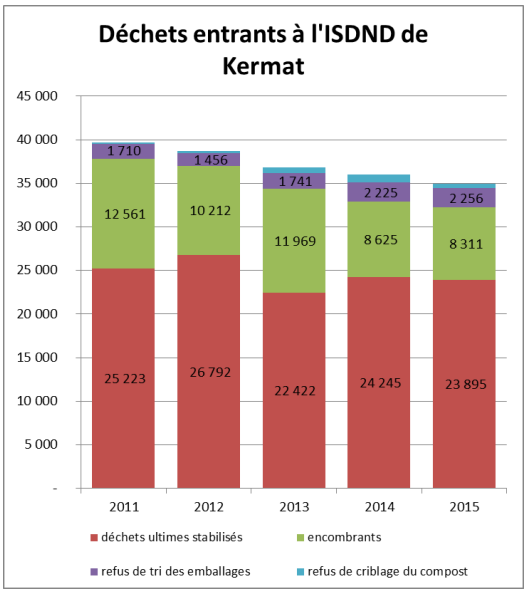

68% des déchets entrants sur l'ISDND de Kermat sont des déchets ultimes stabilisés, 24% sont des encombrants.

Les tonnages de déchets ultimes stabilisés (DUS) sont en diminution (-1,4%).

Les tonnages de refus de tri des emballages en 2014 sont en augmentation (+1,4%), et ce depuis 2012, année de lancement de l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri.

Les encombrants quant à eux sont en recul en 2014 (-3,6%). Ceci s'explique de plusieurs façons :

- la baisse des tonnages d'encombrants en déchèteries
- la mise en place de nouvelles filières :
    - le mobilier, géré par l'éco-organisme Eco-mobilier. Pour rappel, Ecomobilier a pris en charge 947 tonnes de mobilier sur 4 déchèteries (+ 494 t. en 2015).
    - Le réemploi (188 t. collectées)

II- Les indicateurs de la prévention et de la réduction des déchets

1- Lorient Agglomération Territoire zéro déchet zéro gaspillage

Lorient Agglomération a été retenue suite à l'appel à projet national « territoire zéro déchet, zéro gaspillage» de l'Ademe / ministère de l'Environnement. Un programme d'actions de prévention des déchets ambitieux a donc été élaboré prolongeant celui développé depuis les 5 dernières années dans le cadre du Programme Local de Prévention. Une nouvelle dynamique est lancée sur la gestion et la prévention des déchets avec des objectifs de réduction des déchets et d'amélioration des performances de tri et de traitement.

Les actions de préventions ont été classées suivant le flux impacté et la cible des actions :

- La prévention des déchets des ménages :
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire
  - Promouvoir les comportements eco-responsables
  - Poursuivre et renforcer la réduction des déchets verts
  - Favoriser le compostage de proximité
  - Sensibiliser le grand public aux enjeux de prévention
- La prévention des déchets des administrations
- La prévention des déchets des entreprises, du BTP et du monde agricole
- La valorisation et la mise en place de filières de réemploi et de réparation des biens de consommation

L'équipe de coordination des actions de prévention des déchets a été renforcée à partir de septembre 2015 par un poste à temps plein. Elle est constituée de 2 postes de coordination et 8 agents suivi qualité et prévention des déchets.

2- Les actions 2015

2.1 Promotion du compostage et du jardinage au naturel

Les habitants de pavillons restent une cible prioritaire dans la mesure où les déchets verts représentent toujours une part importante des volumes de déchets traités par la collectivité et que l'usage des pesticides engendre des risques pour la santé et l'environnement.

2.1.1 Charte Jardiner au Naturel, ça coule de source

La collectivité maintient son engagement dans la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source » (11 magasins impliqués dans le dispositif sur le territoire). Ce dispositif, coordonné par la Maison de la Consommation et de l'Environnement à la demande de la Région Bretagne, est porté sur le territoire par le Syndicat du Scorff Lorient Agglomération avec le soutien de l'association Eau et Rivières de Bretagne et la Ligue de l'enseignement. Les magasins signataires s'engagent à donner aux clients une information éclairée sur les alternatives aux produits phytosanitaires grâce à une formation spécifique des vendeurs et des supports mis en place dans le magasin. La formation des vendeurs de jardineries partenaires s'est déroulée en juin dans les jardins de Soye (Ploemeur).

2.1.2 Sensibilisation au compostage

Lorient Agglomération continue à suivre et vendre des composteurs (271 composteurs vendus en 2015 contre 239 en 2014).

Pour compléter ce dispositif, l'agglomération installe des composteurs dans des écoles, des crèches, des maisons de quartier et jardins partagés et familiaux en faisant la demande (8 composteurs en 2015 pour 2 jardins partagés, 1 crèche et 5 écoles). Ces établissements s'engagent à leur tour à sensibiliser les utilisateurs et visiteurs.

2.1.3 Compostage collectif

Un composteur collectif a vu le jour dans le quartier de Kerihouais à Hennebont à la demande de l'association de quartier, l'Oasis de Kerihouais. Cette opération est soutenue par l'agglomération et la ville. L'association Cocico est intervenue pour la mise en place du composteur, la formation des habitants jardiniers, le suivi et l'accompagnement des utilisateurs.

Une animation autour du jardin et du compost a d'ailleurs été organisée avec les partenaires pendant la semaine européenne de Réduction des déchets. Philippe Munier, animateur jardinier et chroniqueur jardin sur les ondes radio, a partagé son savoir autour d'un café avec les habitants et les curieux.

2.1.4 Broyage et paillage

Depuis plusieurs années les animations sur le compostage et le jardinage sensibilisent au broyage des végétaux. Cette technique permet de valoriser des végétaux directement dans les jardins et le paillage participe à la réduction de l'usage des désherbants.

L'agglomération a décidé de faire l'acquisition d'un broyeur pour sensibiliser à cette pratique. Il est utilisé pendant les manifestations tout au long de l'année et prêté aux communes pour les inciter à garder leurs végétaux sur site. Le personnel des services espaces verts devient alors ambassadeur de cette pratique.

Le service a été présenté aux communes lors d'une journée technique organisée par les syndicats de bassin (Scorff et Ria d'Etel), le 15 octobre 2015. 2 communes ont emprunté le broyeur en 2015 (Cléguer et Lanvaudan).

2.1.5 Animations jardin

Lorient Agglomération sensibilise les usagers grâce à des stands d'information sur le broyage et le compostage, des démonstrations de broyage, des distributions de compost et de paillage. Ce fut le cas notamment :

- lors de la semaine des alternatives aux pesticides (7 opérations dans 7 communes),
- pendant un café compost (3 en 2015)
- au cours d'évènements jardin organisés sur le territoire (fête de la Nature à Gestel, Botaniques de Ploemeur, Jardiniers du Riant à Riantec…).

En 2015, les agents du service Gestion et Valorisation des Déchets ont ainsi sensibilisé 1 630 personnes lors de 17 évènements dans 11 communes.

2.1.6 Sensibilisation des scolaires

Les scolaires bénéficient d'un cycle d'animations spécifiques sur le compostage et le jardinage au naturel (188 élèves en 2015) réalisé par les associations Eau et Rivières de Bretagne et la Ligue de l'Enseignement.

5 écoles ont souhaité s'équiper de composteurs mis à disposition par Lorient Agglomération pour prolonger la démarche.

2.2 Eco-consommation

Sur le volet éco-consommation, la collectivité a développé des outils de sensibilisation (guide de la prévention, dépliant d'information sur le soutien aux couches lavables, film sur la réduction des déchets) et participe à de nombreuses animations pour diffuser l'information sur les pratiques permettant de réduire ses déchets.

Ces manifestations ont pris la forme :

- ✓ d'ateliers pratiques (culinaires, relooking meubles, customisation textiles…) avec la participation de professionnels et des associations du territoire,
- ✓ de stands d'information et de démonstration sur l'éco-consommation, le gaspillage alimentaire,
- ✓ de cycles d'animations sur l'éco-consommation, le gaspillage alimentaire et la prévention des déchets dans les écoles (285 enfants sur la thématique tri et 244 sur le gaspillage alimentaire en 2015)
- ✓ de sensibilisation lors des visites des unités de gestion des déchets (35 visites en 2015).

2.2.1 Les couches lavables

La collectivité a apporté son soutien financier pour l'achat de couches lavables à 20 familles de l'agglomération.

Ce dispositif est diffusé au travers d'un réseau de professionnels de l'accompagnement des parents et de la garde des jeunes enfants. Les documents de communication ont été transmis par courrier à l'ensemble des structures répertoriées en fin d'année 2015.

2.2.2 STOP PUB

Grâce à des lieux de diffusion répartis sur l'ensemble du territoire et grâce à la mise à disposition dans toutes les manifestations réalisées par la direction, les autocollants stop pub fleurissent sur les boîtes aux lettres avec 29 % de taux d'équipement en 2015 (contre 19% en 2009, 27% en 2014).

2.3 Zoom sur la semaine européenne de réduction des déchets

Lorient Agglomération a participé, pour la 6ème année consécutive, à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui s'est déroulé du 20 au 28 novembre 2015. L'objectif principal était de donner aux participants des clefs pour réduire leurs déchets par des gestes simples (relooking, détournement, lutte contre le gaspillage alimentaire…) et d'apporter une réflexion sur la consommation responsable.

L'ouverture de l'édition 2015 a également été l'occasion d'une mise en valeur du centre de tri des emballages qui a bénéficié de travaux en 2015 et de la recyclerie ouverte depuis mai 2015.

Les thématiques de la prévention des déchets ont été abordées par le biais de :

- visites du centre de tri des emballages (200 visites) et de la recyclerie (160 visites)
- ateliers « savoir-faire » (réemploi carton, cuisine, disco soupe) 100 visiteurs,
- rencontre autour du jardinage et du compostage (café compost Hennebont 25 personnes, conférence Lanester 40 personnes, vente composteurs 27 composteurs, distribution de compost issu de la collecte des biodéchets Caudan 40 personnes, Hennebont 20 personnes, Plouay 60 personnes),
- stands d'information dans les grandes surfaces (chariots malins avec des associations de consommateurs CSF et CLCV dans 4 magasins) 150 clients sensibilisés,
- collecte de textiles exceptionnelle sur Groix plus de 5 tonnes de textile.

Total grand public : 500 à 600 personnes touchées dans 7 communes (Caudan, Hennebont, Plouay, Lanester, Groix, Riantec, Ploemeur).

L'atelier d'information autour des couches prévu le vendredi 27 novembre à la maison de la petite enfance de Plouay n'a pas été maintenue (3 inscrits).

Les étudiants ont été sensibilisés sur le gaspillage alimentaire via un cours de cuisine (Lorient 11 participants).

Les enfants et les scolaires ont quant à eux pu participer à une projection (tout public Lanester > 15 personnes), un spectacle et des ateliers (99 élèves de maternelle et primaire de Groix). > 114 enfants.

Les agents de l'agglomération ont également été sensibilisés pendant la semaine européenne de réduction des déchets :

- Visite du centre de tri des emballages et de la recyclerie (74 agents en 5 groupes)
- Information sur le tri et la prévention (140 agents)
- Distribution de compost avec information (84 sacs)

En parallèle, des associations et structures du territoire ont réalisé des animations comme :

- des ateliers sur la fabrication de produits d'entretien (CLCV et Fleurir Lanester),
- collecte textiles (Retritex > 5t320 collectés)
- un atelier création de mobiliers de jardin à partir de palettes (Fleurir Lanester),
- une ouverture exceptionnelles de la recyclerie de Groix (Modern'Strouilh),
- un atelier réparation de vélo (collectif Syklette).

2.4 Amélioration des performances de tri

2.4.1 Sensibilisation au tri

Les 8 agents suivi qualité de la direction sont intervenus sur les 25 communes de l'agglomération auprès des particuliers, des professionnels, des collectivités et des associations pour rappeler les consignes de tri et sensibiliser à la réduction des déchets. Cela représente plus de 2000 interventions de sensibilisation en porte à porte ainsi que de l'information sur les marchés (Port-Louis, Hennebont, Halles de Merville, …), de l'information auprès du personnel d'entreprises, la présence régulière auprès des bailleurs et des mairie pour la diffusion d'information et de supports de communication spécifiques.

Ils ont notamment participé à la diffusion d'informations sur le tri auprès des organisateurs et des visiteurs de manifestations telles que le Festival Interceltique (10 jours de manifestation, présence de de 2 agents pendant les repas au village celte et sensibilisation des bénévoles et exposants), le Festival du Film Insulaire de Groix (mise à disposition de matériel spécifique et sensibilisation des bénévoles), le grand-prix de Plouay (sensibilisation des bénévoles et des camping-caristes).

2.4.2 Expérimentation autour d'un bac à cuve réductrice pour les biodéchets

Le service de collecte des déchets constate une part importante de déchets verts dans les bacs destinés aux biodéchets. Elle impacte directement les tournées en agissant sur le poids, le volume et la qualité du flux collecté.

De plus, il s'avère que le bac biodéchets de 80 litres mis à la disposition des usagers peut constituer un frein pour certains usagers parce que le fond de cuve est difficile à nettoyer.

La collectivité a souhaité tester l'utilisation d'un bac 120 L. équipé d'une cuve réductrice de 40L pour répondre aux problématiques précitées. 100 bacs ont été distribués dans 2 quartiers pavillonnaires des communes de Lanester et Locmiquélic. Les agents de collecte, leurs encadrants et les agents suivi qualité ont ensuite suivi le taux de présentation de ces bacs à la collecte et la qualité des produits déposés dans ces bacs.

Lorient Agglomération

Les usagers et les équipes de collecte se sont montrés globalement satisfaits du produit.
La distribution du nouveau bac a permis une meilleure adhésion au tri des bio-déchets :

- une hausse de 17% de la participation à la collecte des biodéchets (de 34% de participation à 51% de participation)
- l'amélioration de la qualité des produits collectés

Pour certains foyers, ce nouveau bac à cuve réductrice a été un élément déclencheur du geste de tri et pour d'autres un élément facilitateur.
Ce nouveau bac sera progressivement déployé sur tout le territoire de la collectivité.

2.4.3 Campagne de sensibilisation au tri et à la prévention pour les touristes accueillis sur la frange côtière de l'agglomération.

Le pays de Lorient accueille chaque été de nombreux résidents pour de courts ou plus longs séjours. Afin d'informer ce public sur le dispositif de tri et de traitement organisé sur l'agglomération, Lorient Agglomération a diffusé dans les lieux d'hébergement (campings, hôtels et autres hébergeurs), les offices de tourisme, les mairies de la côte, les ports et dans les lieux de loisirs très fréquentés pendant l'été notamment (zoo de Pontscorff, cité de la voile...) des affiches et dépliants adaptés à cette cible.

Les agents de la direction gestion et valorisation des déchets ont rencontré individuellement les responsables de lieux d'hébergement pour rappeler les consignes et proposer une information auprès de l'ensemble du personnel.

Les offices de tourisme, mairies et les ports ont été invités à des réunions d'information sur ce dispositif afin de l'adapter aux spécificités des lieux d'hébergement et de loisir.

3- Les perspectives pour 2016

Afin d'inscrire les actions du programme zéro déchet zéro gaspillage dans les réalités de 2016, l'agglomération réalisera un diagnostic du territoire grâce à une enquête auprès de la population, des caractérisations des déchets complémentaires à celles réalisés régulièrement afin d'affiner les connaissances sur les gisements et des opérations témoin.

D'ores et déjà, pour accompagner l'actualité de la Direction, nous avons inscrits des actions pour développer les axes suivants :

- Le développement des pratiques de jardinage pauvres en déchets et de la gestion de proximité des biodéchets,
- La promotion du réemploi et ses pratiques,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire,

- L’amélioration de la qualité du tri et l’élargissement des consignes de tri des emballages.

III- Indicateurs financiers

1- Budget du service

Le tableau ci-dessous reprend le budget 2015 et les évolutions depuis l'an passé :

	2014	2015	Evolutions en % 2014-2015
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**26 734 613 €**	**27 585 202 €**	**3,18**
dépenses ventilables			
Dépenses de collecte	14 801 246 €	15 214 704 €	**2,79**
Dépenses de traitement	8 865 093 €	9 401 656 €	**6,05**
Autres dépenses (recyclerie, Rivallan,…)	110 487 €	240 906 €	**116,00**
dépenses non ventilables			
Annuités d'amortissement	**2 624 296 €**	**2 392 721 €**	**- 8,82**
Intérêts de la dette	**333 491 €**	**335 215 €**	**0,52**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**24 940 311 €**	**27 703 447 €**	**11,08**
Contribution budgétaire	**1 794 302 €**	**- 118 245 €**	**- 106,59**
DEPENSES D INVESTISSEMENT	**5 966 495 €**	**11 523 632 €**	**93,14**
RECETTES D INVESTISSEMENT	**3 856 851 €**	**7 596 875 €**	**96,97**

1.1 Section fonctionnement

1.1.1 Dépenses de fonctionnement

Ces dépenses sont de 27 585 202 € en 2015.

Elles sont en augmentation de +3.18% par rapport à 2014, soit 850 589 €.

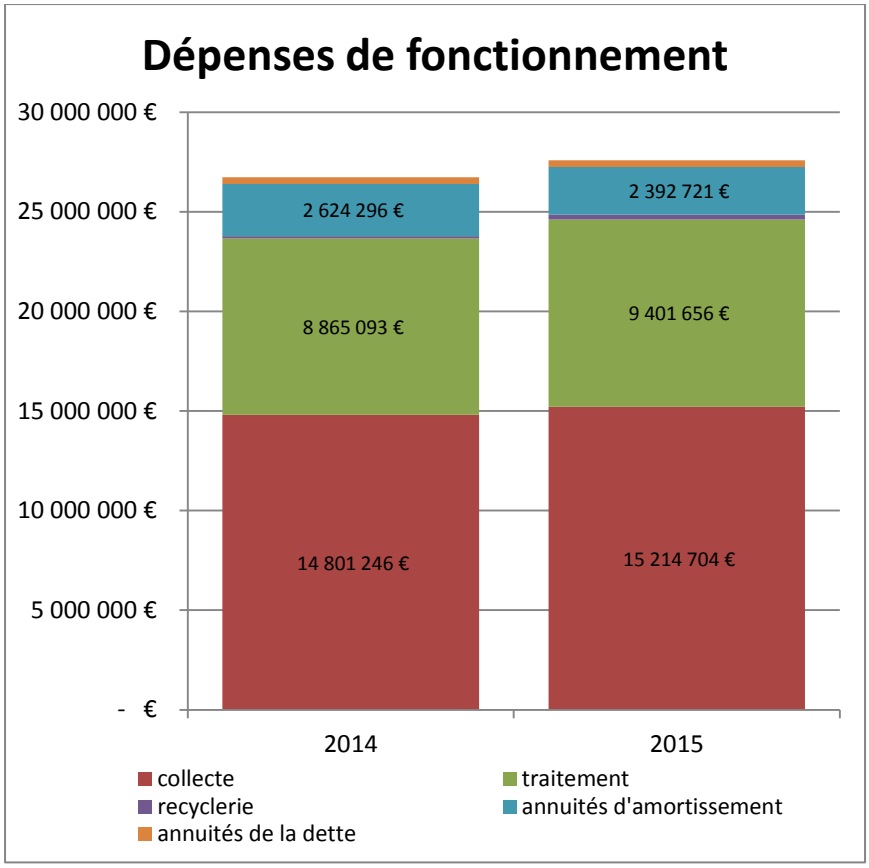

Cette augmentation s'explique principalement par :

- l'augmentation des dépenses de traitement (+6,05%) : + 536 563 €

  → Augmentation de la TGAP (Taxe sur les Activités Polluantes). Paiement de l'année 2015 avec le tarif de l'année N mais sur la base des tonnages N-1. Le tarif de la TGAP est passé de 24 €/Tonne en 2014 à 32 €/Tonne en 2015, soit une augmentation de la taxe d'un peu plus de 290 000 €.

  → Sur le site de Kermat :

  - du fait de la forte pluviométrie du début d'année, la consommation de réactifs et de charbons actifs a été plus importante pour traiter davantage de lixiviats,
  - mise en place de la station de traitement supplémentaire, acquisition d' une tour à charbon actif (mise en place ayant également induit une augmentation du marché d'exploitation des lixiviats)
  - traitement des boues de la lagune (338 000 €),

- l'augmentation des dépenses de collecte (+2,79%) : + 413 458 €

On peut noter notamment une augmentation sur le marché de transport des déchets de l'ile de Groix vers le continent du fait essentiellement des modifications de tarifs : + 292 000 €.

1.1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2015 à 27 703 447 €.

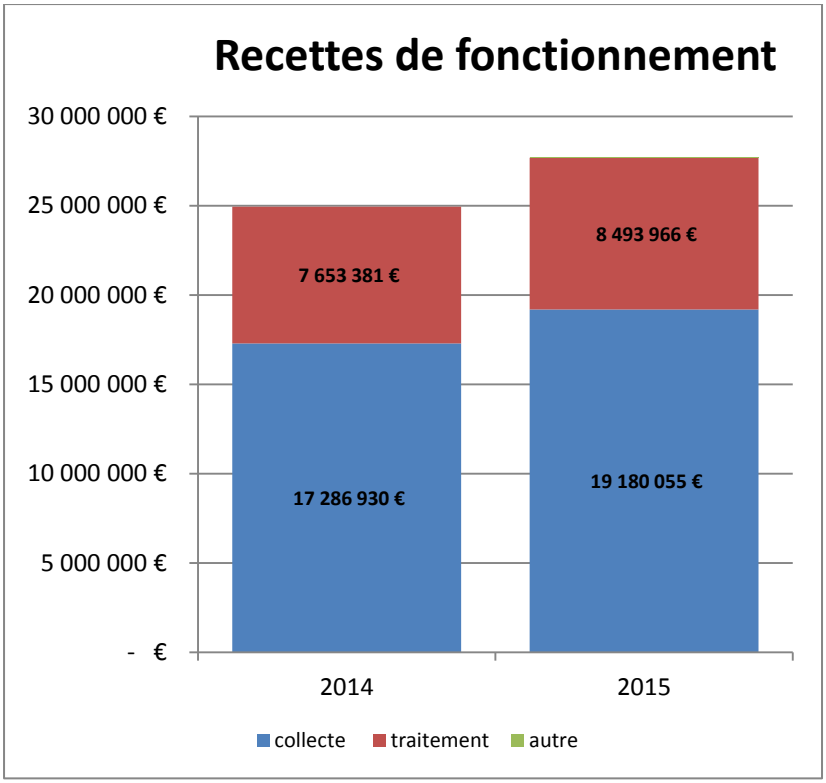

Elles sont en progression par rapport à 2014 (+11,08%) avec une agmentation significative des recettes rattachées à l'exercice 2015 de l'ordre de 800 000 € ; c'est-à-dire des recettes comptabilisées sur l'exercice 2015 parce que se rapportant à l'activité 2015 mais effectivement encaissées sur l'exercice suivant. Le montant du rattachement est calibré sur la base d'une estimation des composantes de la recette (tonnage, prix de reprise, …) en fin d'année.

Type de Recette	2014	2015	évolution 2014-2015
Redevance DIB	174 015 €	193 536 €	+11,2%
Autres (rembt sur charges de personnel, assurance, recyclerie, …)	407 991 €	932 838 €	+128,6%
RS	955 000 €	1 298 979 €	+36,0%
Vente marchandises	1 728 542 €	2 197 535 €	+27,1%
Participations et soutiens	3 025 987 €	3 366 076 €	+11,2%
TEOM	18 648 776 €	19 714 483 €	+5,7%
TOTAL	**24 940 311 €**	**27 703 447 €**	**+11,08%**

Les recettes se décomposent comme suit :

- **la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) :

La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchet collectés

Le financement de la politique « déchet » menée par l'agglomération de Lorient est assuré essentiellement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) puisqu'elle représente 71% des recettes perçues en 2015. Le produit de la TEOM perçu est de 19 714 483 euros pour 2015.

Lorient Agglomération a adopté en 2007 un dispositif de convergence des taux, qui a abouti, en 2015, à l'instauration d'un taux unique sur l'ensemble du territoire (hors ex CC de Plouay).

Pour 2015, les taux sont de :

- communes de l'ex CC de Plouay : 10,0%
- communes de l'ancien périmètre de Lorient Agglomération (hors Caudan) : 8,67%
- commune de Caudan : 6,22 %

Il y a eu une nouvelle proposition de convergence des taux en 2015 pour les années 2016 à 2020.

- **la vente de marchandises** (matériaux issus des collectes sélectives, composteurs, ferrailles de déchèteries, bacs usagés)

Avec une augmentation de + 469 000 € par rapport à 2014, ces ventes rapportent près de 2,2 millions d'euros, dont 407 000 € de recettes rattachées à l'exercice 2015.

Ces recettes proviennent principalement des emballages collectés en porte à porte.

Les papiers, cartons et plastiques représentent à eux seuls les trois quarts des recettes provenant de la vente de marchandises.

- **les participations et soutiens** : Eco-organismes (Eco emballages, Eco mobilier, Eco folio…), ADEME, Conseil Général, …

En 2015, leur montant est de 3 366 076 € dont 693 000 € de rattachement en 2015.

- **la redevance spéciale** (RS) :

Avant la fusion, les deux structures intercommunales avaient mis en place la Redevance Spéciale pour les déchets nons ménagers mais assimilés, conformément au CGCT. Cependant, les modalités d'application étaient différentes (seuil d'application / Tarifs / Redevables). Ainsi, en 2015, la nouvelle agglomération a harmonisé le dispositif de la RS de la manière suivante :

- Seuil d'application de la RS : 3 000 litres hebdomadaires
- Tarifs incitatifs au tri
  - 28,41€ le m³ de DMR
  - 13,11€ le m³ d'emballages ou de biodéchets

La RS représente 4,7% des recettes perçues en 2015 (3.9% en 2014), soit 1 298 979 € dont 550 000 € de rattachement.

Cette redevance s'applique également aux caravanes et aux habitations légères de loisirs (HLL) stationnées en dehors d'un terrain de camping et de caravanage. Les tarifs sont les suivants :

- 92,57€ HT/an pour les caravanes

- 227,85€ HT/an pour les HLL

- **la facturation aux producteurs de déchets industriels banals** déposant ces déchets à ADAOZ :

Elle concerne l'ensemble des usagers de l'usine de traitement des déchets de Caudan qui apportent directement leurs déchets pour qu'ils y soient traités. Un peu moins de 200 000 € sont ainsi facturés.

Ces usagers se répartissent entre :

- La communauté de Blavet Bellevue Océan pour la prestation de traitement des emballages, des cartons et des papiers de leur territoire
- Les professionnels (entreprises, industries, établissements publics).

Le tarif de « réception » pour les professionnels est fixé annuellement par délibération du Conseil communautaire de Lorient Agglomération. Pour l'année 2015, les tarifs sont les suivants :

- Tarifs Communes membres : 67,57€ HT/tonne + TGAP 32€/tonne.
- Tarifs tiers :
  - Biodéchets : 50,67€ HT/tonne
  - Emballages (mise en balle) : 37,55€ HT/tonne
  - Autre flux : 116,94€ HT/tonne + TGAP 32€ HT/tonne

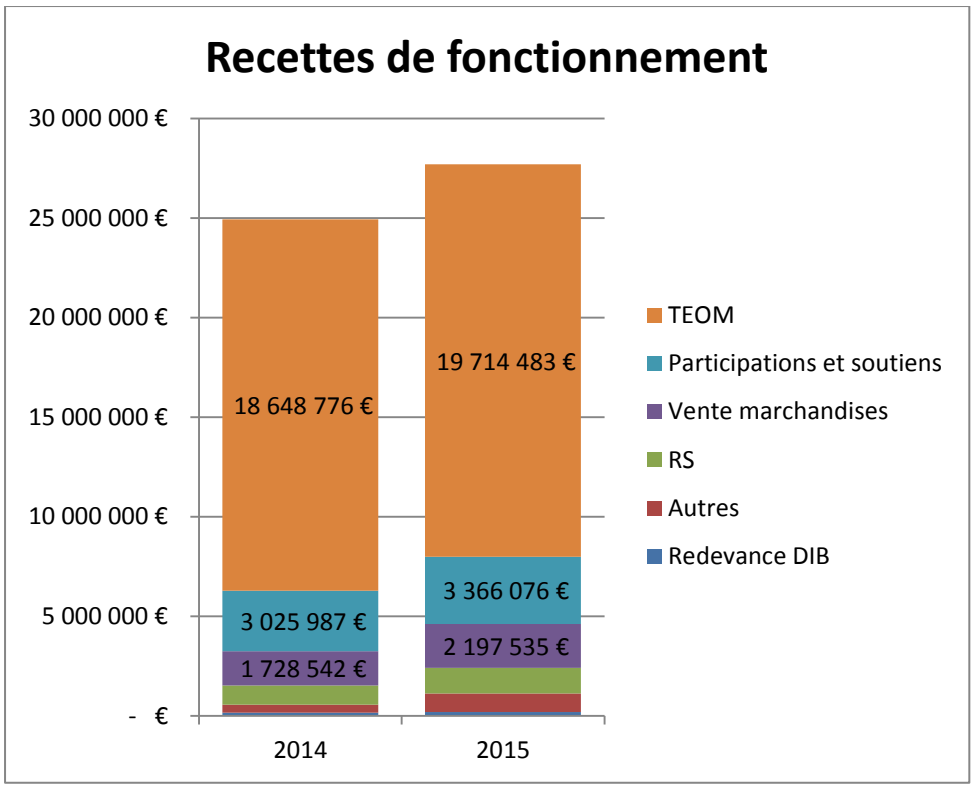

1.1.3 La contribution du budget général

La contribution budgétaire est un résultat mathématique constaté au moment du compte administratif entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Dans les dépenses de fonctionnement sont inclus les annuités d'amortissements et les intérêts de la dette.

En 2015, le budget général n'a pas eu à combler le déficit du compte DECHETS.

Le budget du service présente, pour l'exercice 2015, un équilibre technique avec une contribution générale de – 118 245 €. Cependant, en l'absence de la prise en compte de certaines dépenses telles que les frais d'administration générale et les dotations aux amortissements du bâti, l'équilibre financier n'est pas encore atteint.

1.2 Section investissement

1.2.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent 11 523 632 €. Ces dépenses sont en augmentation forte sur 2015. Ceci s'explique par :

- la modernisation du centre de tri

- l'acquisition de conteneurs biodéchets et emballages pour équiper 1/3 de l'ex CC de Plouay

1.2.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 596 875 € pour 2015. Elles sont en augmentation (+ 96,97 % par rapport à 2014.) Cette augmentation découle essentiellement d'une affectation de l'emprunt, comptabilisé sur le budget principal en 2015, sur les projets d'investissement relatifs à l'activité collecte et traitement des déchets pour un montant de 4,38 M€. Mais il faut noter également une hausse significative des subventions d'équipement reçues de plus de 380 000 € par rapport à 2014, pour atteindre 708 536 € en 2015, au titre des travaux de modernisation du centre de tri et de la recyclerie notamment.

2- Principales prestations confiées à des entreprises sous contrats

Le tableau ci-dessous reprend les principales prestations de services rémunérées à des entreprises sous marché (plus de 1 000 000€ annuel).

Principales prestations réalisées	Entreprise	Montant réalisé en 2015 (€ TTC)
Collecte des déchets en porte à porte (6 communes)	LORIS Service	3 598 579 €
Exploitation de l'unité de traitement biologique	GEVAL	2 464 430 €
Collecte des bas de quais en déchèteries et entretien en déchèteries	COVED	2 464 429 €
Exploitation du centre de tri des emballages et des papiers	Ateliers du Pays Fouesnantais	1 050 439 €